

COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE
--

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes « Maison de la Vallée » de YOUS, le mercredi 10 Avril à 18 heures.

Présents (51) : Mesdames et Messieurs

AYAT SUR SIOULE : **MONTRIGAUD** Gérard – **BLANCHONNET** Patrick - **BIOLLET** : **DUMONT** Viviane - BLOT L'EGLISE : **BOULEAU** Bernard - **BOUYGES** Jérôme – BUSSIERES PRES PIONSAT : **RIGAUD** Valéry - BUXIERES SOUS MONTAIGUT : **WROBEL** Philippe – DURMIGNAT : **ROBERTET** Alain - ESPINASSE : **GIDEL** Yves – **BICHARD** Eliane - GOUTTIERES : **CHARVILLAT** Jean-Pierre – **GOURSONNET** Chantal - LA CELLETTE : **DUMAS** Claude – **PECYNY** Vincent - LA CROUZILLE : **VIRMONT** Henri - **MAUBERT** Valérie - LAPEYROUSE : **COLAS** Maurice – **PERRIN** Joël – LE QUARTIER : **CHEVALOT** Alain - **CHATELUS** Georges - LISSEUIL : **PASSAVY** Joëlle - MARCILLAT : **DELAGE** Jean-François - MENAT : **MAZUEL** Daniel - MONTAIGUT EN COMBRAILLE : **LEMPEREUR** Claire – **SAUVANET** Marianne – MOUREUILLE : **LARVIN** Bernard – **GUISSEZ** Jean - NEUF EGLISE : **BELLARD** Davy – PIONSAT : **CHAFFRAIX** Louis – ROCHE D'AGOUX : **FAURE** Philippe – **SCHMIDT** Gilles - SAINTE ELOY LES MINES : **MONTEIL** Pierre – **BARILLIER** Pierre - SAINTE GAL SUR SIOULE : **ROCHE** Christophe – SAINTE GERVAIS D'AUVERGNE : **LEPETIT** Lucien - **ARNAUD** Brigitte - SAINTE HILAIRE DE PIONSAT : **RAQUE** Max - SAINTE JULIEN LA GENESTE : **LAUSSEDAT** Danielle - SAINTE MAURICE PRES PIONSAT : **CONDAT** Robert – **FAURE** Lionel – SAINTE PARDOUX : **BOUCHE** Chantal – **LEJEUNE** David - SAINTE PRIEST DES CHAMPS : **MOURLON** Gérard - **LASCIOUVE** Jean-Claude – SAINTE QUINTIN SUR SIOULE : **GABARD** Jean-Luc - SAURET BESSERVE : **THOMAS** Daniel - **VERGHEAS** : **MAUCHET** Gérard – **LAMADON** Bernard – VIRLET : **PARRET** René - YOUS : **LAFANECHERE** Yves - **DUDYSK** Philippe.

Excusés (31): Mesdames et Messieurs

ARS LES FAVETS : **GUINEPAIN** Catherine - **PALLOT** Claire – **BIOLLET** : **CLUZEL** Laurent - BUSSIERES PRES PIONSAT : **DUCCROS** Henri – BUXIERES SOUS MONTAIGUT : **BUVAT** Paul - CHATEAU SUR CHER : **RAYMOND** René – **FAUVET** Romaric – DURMIGNAT : **CHARTOIRE** Guy – LISSEUIL : **BREMEYSON** Gérard – MARCILLAT : **LESCURE** Marc - MENAT : **BREMAUD** Karine – NEUF EGLISE : **LESCHER** Guy - PIONSAT : **GAUMET** Jérôme – POUZOL : **GROS** Henri – **GENEBRIER** Laurent – SAINTE GAL SUR SIOULE : **RENON** Jean-Patrick - SAINTE HILAIRE DE PIONSAT : **FRANCOLON** Marie-Paule – SAINTE JULIEN LA GENESTE : **NIGON** Michelle - SAINTE MAIGNER : **BERGER** Roger – **GROUEIX** Pierre – SAINTE QUINTIN SUR SIOULE : **DESNOTTES** Sébastien - SAINTE REMY DE BLOT : **LAMARTINE** Jean-Pierre – **NEUVILLE** Claude - SAINTE CHRISTINE : **LAUMET** André – **TRAPON** Jean-Paul - SAURET BESSERVE : **COMBES** Robert – SERVANT : **MARTIN** Corinne – **DECHATRE** Gérard - TEILHET : **GILLET** Christiane – **ROUDIER** Renée - VIRLET : **MUNCH** Fabrice.

Procurations (2) :

MENAT : **BREMAUD** Karine à **MAZUEL** Daniel - TEILHET : **ROUDIER** Renée à **LEMPEREUR** Claire.

Date de la convocation : le 02 avril 2013.

Secrétaire de séance : LAFANECHERE Yves.

Assistaient également à la réunion :

- Pierrette DAFFIX-RAY : Vice-Présidente du Conseil Général du Puy-de-Dôme, Maire de YOUX – Mot d'accueil des délégués.
- Isabelle DARBY : Receveur du SICTOM.
- Michaël BARE : Secrétaire du SICTOM.

Le compte rendu de l'Assemblée Générale de SAINT ELOY LES MINES (13 mars 2013) est approuvé par le Comité Syndical.

ORDRE DU JOUR /

Objet : Vote du budget primitif 2013.

Présenté par Madame Claire LEMPEREUR, Présidente du SICTOM des Combrailles, le budget primitif 2013 a été voté à l'unanimité :

Membres en exercice : 82

Présents : 51

Exprimés : 53

Contre : 0

Pour : 53

Abstention : 0

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 556 964.30 €.

La section d'investissement s'équilibre à 329 542.68 €.

Outre le grand compte de prestations de services, parmi les principaux postes de dépenses Jean-Pierre CHARVILLAT constate l'impact de plus en plus marqué de la cotisation au VALTOM. Claire LEMPEREUR précise que la marge du VALTOM est particulièrement restreinte et qu'il faut intégrer d'importantes annuités d'emprunts.

Dans le détail des recettes, Max RAQUE souligne la nécessité d'évaluer au plus tôt dans l'exercice 2013, les conséquences de VERNEA sur la TEOM 2014.

DELIBERATION

Objet : Dotations aux amortissements.

Madame la Présidente précise que dans le cadre de la comptabilité M14, le comité doit décider de la durée d'amortissement des matériels acquis en 2012.

Elle propose de fixer cette durée à huit ans pour les bacs et les colonnes, quatre ans pour l'éclairage du site de Saint Eloy les Mines et 1 an pour le réfrigérateur de la déchèterie de Saint Eloy les Mines.

DELIBERATION

Objet : Mode de recouvrement de la Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères :

Madame la Présidente rappelle au Comité que par délibération en date du 21 juin 2000, l'Assemblée Délibérante a instauré la TEOM au profit du Syndicat.

Pour l'année 2013, le produit attendu inscrit au Budget Primitif 2013 s'élève à la somme de 2 120 842 €.

Une délibération est nécessaire aux services fiscaux pour qu'ils puissent procéder au recouvrement de cette somme après le vote du taux correspondant :

Produit attendu en 2013	2 120 842 €
Base / communes	13 197 522
Taux	16.07

Après en avoir délibéré, le Comité à La majorité (pour : 48 / contre : 0 / abstentions : 5) décide que le montant de 2 120 842 € inscrit au budget primitif 2013 sera récupéré auprès des 41 communes adhérentes par centimes syndicaux.

DELIBERATION

Objet : Plan de Communication 2013 et actions liées au Programme Local de Prévention.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical de retenir le détail du Plan de Communication 2013 présenté par Brigitte ARNAUD :

- **Communication tout public : 17 547 € TTC**
- **Sensibilisation des établissements scolaires : 2 316 € TTC**
- **Communication de proximité liée à la collecte sélective : 128 € TTC**

L'assistance du VALTOM 2013 est incluse dans les dépenses de communication tout public, soit en HT :

- **4 655.88 € pour le technicien.**
- **6 743.01 € pour l'agent technique.**

Conformément aux dispositions reprises au planning du rapport retenu par l'ADEME, une partie des frais généraux de fonctionnement et une partie des dépenses de communication (spécialement en personnel) seront ventilées dans les prestations 2013 du Programme Local de Prévention engagé sur une première base de 18 120 € TTC priorisée sur les actions 1-5-6-9-10-12-13-15 (et les actions déjà engagées en 2012).

Yves LAFANECHERE note cependant la nécessité de bien cibler les dépenses à engager, de vérifier leur efficacité pour ne pas se limiter à un simple effet dépenses contre subvention.

DELIBERATION

Objet : Ligne de Trésorerie 2013.

Madame la Présidente rappelle les conditions de besoins ponctuels de trésorerie du SICTOM DES COMBRAILLES et propose au Comité Syndical de l'autoriser à contracter, le cas échéant, une ligne de trésorerie pour un montant maximum limité à 250 000 €.

DELIBERATION

Objet : Renouvellement des marchés de collecte des points d'apports volontaires :

Madame la Présidente rappelle que le marché de collecte des colonnes à verre (actuellement détenu par la société ECHALIER arrive à échéance le 31 août 2013. Pour ce qui concerne les colonnes à huile, la société STGPTI procède à une prestation de collecte gratuite (le contrat est renouvelable par tacite reconduction). Toutes les autres prestations (papiers-cartons, corps creux, piles avec et sans traitement) correspondent à un marché également détenu par la société ECHALIER, et qui arrive à échéance le 31 décembre 2013.

Le coût annuel estimatif des prestations verre d'une part ; papier-cartons, corps creux, piles d'autre part, est de 28 000 € HT par marché.

DELIBERATION

Objet : Conditions d'entretien des points d'apports volontaires :

Madame la Présidente rappelle que la vétusté du parc de points d'apports volontaires du territoire du SICTOM des Combrailles pourrait conduire à la nécessité de faire procéder à des prestations de fournitures de colonnes supplémentaires, de colonnes de remplacement, et à des prestations d'entretien, de renouvellement (ou de substitution) de certains bardages.

DELIBERATION

Objet : Exploitation du Site de Saint Eloy les Mines (63700) / conditions d'application des dispositions de l'Arrêté Préfectoral n°13/0064.

Madame la Présidente rappelle au Comité Syndical que compte tenu de sa faible capacité résiduelle, l'alvéole amiante pourrait le cas échéant, être exploitée après conclusion d'un marché spécifique en procédure MAPA ou après conclusion d'un avenant avec l'actuel prestataire titulaire sous réserve de conformité juridique.

Dans l'hypothèse d'une exploitation du casier amiante, la société titulaire prendrait à sa charge la partie exploitation pure (commercialisation du site, frais de structure, impôts et taxes). La collectivité garderait à sa charge les frais indissociables tels que les frais de suivi ou le réaménagement du site en fin de vie.

Par ailleurs, les déchets inertes issus des déchèteries du Syndicat peuvent être ponctuellement et sur demande du SICTOM, mis en remblais sur le casier 2.

Pour une intervention ponctuelle concernant 210 m³, la société MONTEILT.P propose les prix d'intervention suivants :

- 5 € HT le m³ pour la reprise des matériaux sur la zone de dépôt et le chargement.
- 4.5 € HT le m³ pour le transport et la mise en remblais dans le casier du haut (casier 2).
- TOTAL : 2 386.02 €TTC

DELIBERATION

Objet : Installation de stockage de déchets non dangereux des Nigognes (63700 SAINT ELOY LES MINES) / Rapport 2012.

Claire LEMPEREUR et Pierre BARILLIER rappellent les grands principes réglementaires du rapport annuel (transmis aux services de l'Etat – Déclaration GERE (DREAL) ainsi qu'à la commune de SAINT ELOY LES MINES) au Comité Syndical :

- Présentation du site.
- Exploitation du site.

- Suivi des effluents liquides.
- Suivi des effluents gazeux.
- Suivi des travaux.

DELIBERATION

Objet : Déchèteries (panneaux d'information).

Madame la Présidente rappelle qu'à l'occasion de la mise en place de la nouvelle réglementation « déchèteries », les collectivités doivent équiper leurs sites de panneaux d'information à destination des usagers.

Le prestataire actuel, la société SITA MOS propose d'organiser cette mise en conformité dans les conditions suivantes :

Pour un besoin de 3 panneaux « charte de l'utilisateur » et 18 panneaux « Attention risque de chute », le coût pour l'ensemble serait ainsi réparti :

- Fabrication et livraison : 465.40 € HT
- Forfait infographie : 14.67 € HT
- Maquettes : 83.33 € HT
- Installation sur sites : 324 € HT

DELIBERATION

INFORMATION /

- Collecte des bûches agricoles par un regroupement à LAPEYROUSE à la fin du mois de mai.
- Réunion SITA – SICTOM concernant les « points noirs » de la collecte, le vendredi 12 juin 2013 à 09 heures en Mairie de MONTAIGUT.
- Rapport développement durable 2012 ECO SYSTEME / Dans son rapport annuel, ECO SYSTEME propose :
 - La performance de collecte de la collectivité.
 - L'impact environnemental positif du recyclage et de la valorisation des DEEE issus des gestes d'apport des usagers du SICTOM.
 - Les économies de ressources naturelles ainsi que les émissions de CO2 évitées.
 - Le réemploi et la réutilisation des anciens appareils électriques.
 - Les données financières.

La séance est levée à 19 heures 30.